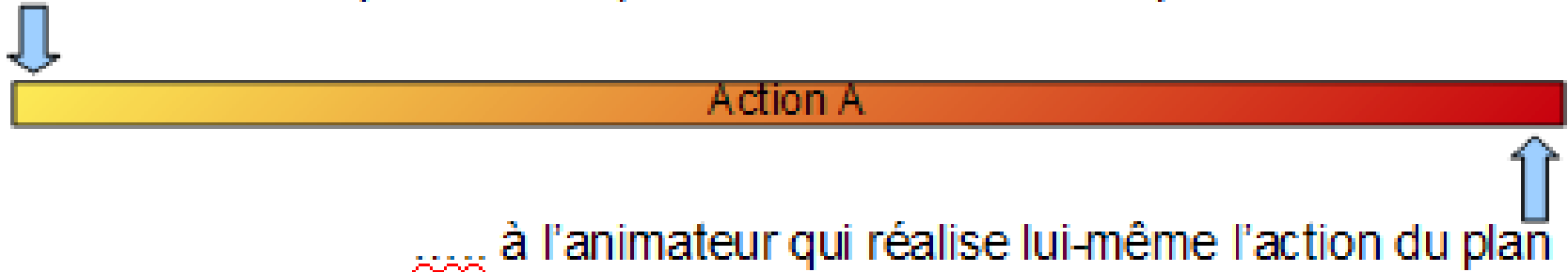


# Restitution atelier 5 : animateur

- Diagnostic partagé : absence de définition du rôle et des mission de l'animateur / limite avec le rôle de pilote d'action

de l'animateur qui trouve le prestataire de l'action du plan.....



- Du chef d'orchestre à l'instrumentiste...
- Nécessité d'avoir a minima un chef d'orchestre qui coordonne, priorise et développe

# Restitution atelier animateur

- Pour aller plus loin :
  - Feuille de route définissant le rôle de l'animateur
  - 1ère pistes :
    - Orienter la stratégie de la connaissance
    - Mobiliser des leviers financiers
    - Disposer de l'information et la partager
    - Identifier et mobiliser les acteurs
- Suite du travail :
  - Un GT restreint (représentatif de la diversité des structures animatrices) qui travaille sur la base d'une proposition de feuille de route DREAL
  - Echéancier : feuille de route pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019

# Restitution atelier animateur

- Un constat partagé en atelier est que l'activité de l'animateur de la DRPNA est, le plus souvent, davantage celle d'un pilote des actions du plan, voire même celle de la personne qui réalise les actions.
- C'est à dire, en prenant la métaphore de l'orchestre, davantage instrumentiste que chef d'orchestre.
- Une feuille de route sera élaborée par un GT (DREAL + structures animatrices représentatives) et proposée pour la fin du 1er semestre 2019, visant :
  - - à promouvoir un positionnement de l'animateur en tant que coordonnateur des actions du plan, en charge notamment :
    - \* d'orienter la stratégie de la connaissance
    - \* de mobiliser des leviers financiers
    - \* de disposer de l'information et de la partager
    - \* d'identifier et de mobiliser les acteurs
  - - à proposer un accompagnement à la réflexion de chaque animateur lui permettant d'identifier les limites et blocages à se positionner comme "chef d'orchestre"